



DELIBERATION N° 2018-151

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 11 juillet 2018 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 et portant approbation du programme d'investissements 2018 modifié de Teréga

Participaient à la séance : Christine CHAUVET, Hélène GASSIN, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2017 :

- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2017 ;
- par délibération du 13 juillet 2017, la CRE a approuvé la mise à jour du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2017, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2018, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2017.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2018 :

- par délibération du 21 décembre 2017, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2018, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2018, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2018.

La CRE a été saisie par Teréga le 15 juin 2018 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2017 et du programme d'investissements modifié pour l'année 2018. L'opérateur a été auditionné par le collège de la CRE le 28 juin 2018 et a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2017, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2018, d'autre part.

2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

Les dépenses d'investissement approuvées pour 2017 s'élevaient à 108 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements, Teréga a présenté un budget révisé qui s'établissait à 135 M€. Les dépenses réalisées pour 2017 s'élèvent à 152 M€, soit +13% par rapport au budget révisé.

Détail des écarts en M€ entre la trajectoire révisée à mi-année et la trajectoire réalisée de dépenses d'investissements 2017



Source : Teréga, analyse : CRE

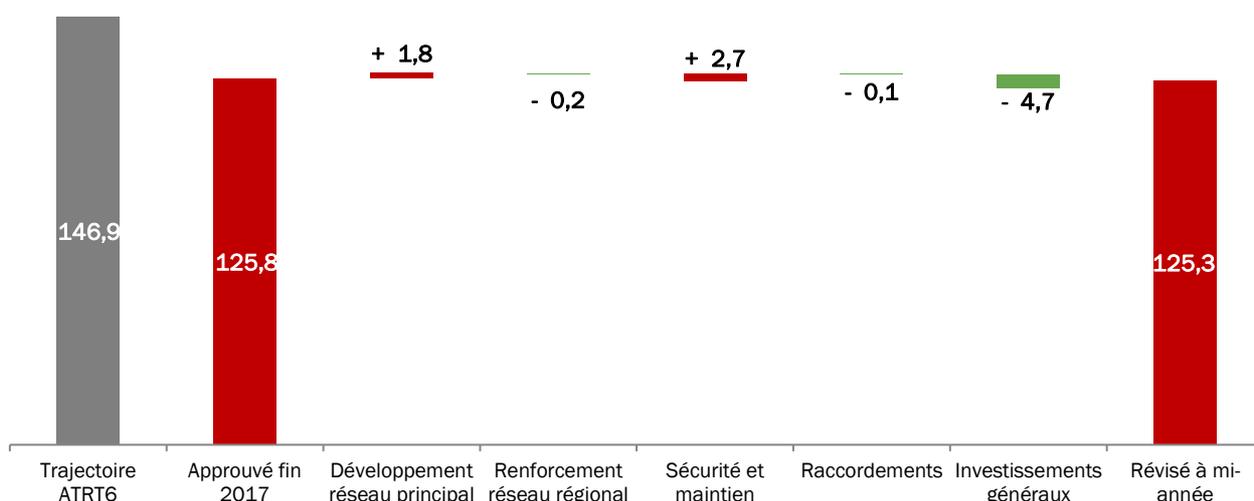
Les écarts entre le programme d'investissements réalisé et le budget révisé à mi-année proviennent essentiellement de deux postes :

- sur le poste « Développement du réseau principal », Teréga a anticipé en 2017 des dépenses liées au projet Gascogne-Midi, conduisant à une révision de l'échéancier des dépenses. Les dépenses relatives à la Recherche et l'innovation (R&I), sont en baisse du fait de retard dans les projets liés à la transition énergétique, et notamment sur le projet de *Power to gas Jupiter 1000* ;
- sur le poste « Investissements généraux », l'opérateur a pris du retard dans le déploiement d'un nouveau système d'information destiné à la gestion opérationnelle des contrats et à la transmission des données (*Projet Storage and Transport Application Redesign*). En ce qui concerne les projets de R&I, les dépenses sont en baisse, du fait de retard dans plusieurs projets liés à la transition numérique et la télésurveillance.

3. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2018 s'élevaient à 126 M€. Teréga a transmis au mois de juin à la CRE une trajectoire révisée de ces dépenses, qui s'élèvent désormais à 125 M€, soit -0,5% par rapport au budget approuvé.

Détail des écarts en M€ entre les trajectoires approuvée et révisée de dépenses d'investissements 2018



Source : TERÉGA, analyse : CRE

Les écarts proviennent essentiellement des trois postes suivants :

- les dépenses relatives au développement du réseau principal sont en hausse de 1,8 M€, essentiellement liées à un rééchelonnement de la chronologie des dépenses sur le projet de compression à Sauveterre. Le coût à terminaison du projet, d'environ 25 M€ reste en deçà du budget initial de 27 M€ ;
- les dépenses relatives aux programmes de sécurité et de maintien sont en hausse de 2,7 M€ par rapport au budget approuvé en lien avec l'anticipation de travaux sur les canalisations et postes de sectionnement ;
- les dépenses relatives aux investissements généraux sont en baisse de 4,7 M€, pour l'essentiel justifiée par un report de certaines évolutions des systèmes d'information dans le cadre de la réorganisation de Teréga. Les dépenses en R&I apparaissent en hausse notamment en lien avec une hausse du coût à terminaison du projet de compresseur mobile.

DECISION DE LA CRE

1. En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.
2. En ce qui concerne l'année 2017, la CRE constate que les écarts entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2017 sont principalement liés à des reports de travaux, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service et les coûts à terminaison des projets. En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2017	Révisé 2017	Réalisé 2017
Développement réseau principal	56,0	72,4	96,8
Renforcement réseau régional	1,9	2,8	2,3
Sécurité et maintien	30,5	38,3	38,0
Raccordements	2,1	1,8	1,5
Investissements généraux	17,3	20,0	13,0
Total	107,8	135,4	151,7

3. En ce qui concerne l'année 2018, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est conforme au programme approuvé fin 2017. Elle observe de faibles variations du coût de ces investissements, qui donnent lieu à une révision du programme. En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2018 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2018	Révisé 2018
Développement réseau principal	60,3	62,1
Renforcement réseau régional	6,8	6,6
Sécurité et maintien	35,6	38,3
Raccordements	1,5	1,4
Investissements généraux	21,6	16,9
Total	125,8	125,3

4. La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2019, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2018, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.
5. L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.
6. Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

11 juillet 2018

7. La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 11 juillet 2018.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Un commissaire,

Christine CHAUVET

5. ANNEXES

5.1 Principaux projets de développement du réseau mis en service à partir de 2018 (> 20M€)

Projet	Date de la délibération	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Gasconne-Midi	30 octobre 2014	30 octobre 2014	152 M€	152 M€	2018
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,4 M€	2019
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7	29,7 M€	2021

5.2 Suivi des projets de Recherche et innovation

Projet	Budget approuvé	Dépenses engagées à date	Coûts à terminaison (M€)
Jupiter 1000	1,8	2,1	2,3
Recompresseur mobile	1,2	0,4	2,1
Production d'hydrogène et transformation instantanée en méthane à partir du CO ₂ issus d'autres procédés	0,4	0,1	0,6